



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contractuels

Question écrite n° 120648

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des personnes recrutées comme « emplois vie scolaire. » Ces emplois, qui ont été créés dans le cadre du plan de cohésion sociale, permettent à des personnes, souvent en situation de précarité et rencontrant des difficultés à retrouver un emploi, de se réinsérer dans la vie professionnelle. Dans cette logique, et afin de faciliter leur retour à l'équilibre financier de leur foyer, il lui demande si ces « emplois vie scolaire » pourraient être exonérés des frais de repas consommés au cours de leur activité dans l'établissement scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120648

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2570